

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

DECRET D/2016/....022..... /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT, SIGNE LE 21 JUILLET 2015 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT (IDA) DANS LE CADRE DE LA RELANCE ET LA CONSTRUCTION POST-EBOLA (FONDS COMMUN POUR L'EDUCATION DE BASE).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2016/003/AN du 18 janvier 2016, autorisant la ratification ;

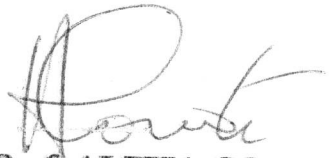
Vu le Décret D/2016/022 /PRG/SGG du 20 JAN. 2016, portant promulgation de la Loi L/2016/003/AN du 18 janvier 2016 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de financement, signé le 21 juillet 2015 entre la République de Guinée et l'Association Internationale pour le Développement (IDA) dans le cadre de la relance et la construction post-Ebola (Fonds Commun pour l'Education de Base).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 22 FEV. 2016


Prof. ALPHA CONDE